



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
service eau**

Affaire suivie par Arnaud Bidart
UPEPB - JCA/LET211582
Tél : 05 59 01 64 18
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le

11 JAN. 2022

Le Préfet à
Monsieur Jean-René Etchegaray
Président de la communauté
d'agglomération Pays Basque

Objet : Travaux du programme d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin versant de la Bidouze

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général les travaux du programme d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin versant de la Bidouze, et valant déclaration et prescriptions spécifiques au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée de six mois au moins à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Le Préfet,

**Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général,**

Eddie BOUTTERA

Copie :
M. le Sous-Préfet de Bayonne
M. le responsable de l'OFB